

Éditorial

par Yves Rouleau



Poursuite aux frais des contribuables

La mairesse Jeanne Charlebois a eu le courage d'avancer ouvertement ce que plusieurs contribuables de Hawkesbury pensaient tout bas: ce n'est pas aux contribuables de Hawkesbury de défrayer les poursuites en diffamation contre Jean Jolicoeur de l'ancien maire Jacques Héту et du directeur général de la Ville, Martin Bonhomme.

Il est vrai que les propos jugés diffamatoires ont été portés contre M. Héту et Bonhomme alors qu'ils se trouvaient dans le cadre de leurs fonctions à l'emploi de la Ville de Hawkesbury. Cependant, il y a aberration indéniable à faire payer par la collectivité une action en justice pour des blessures qui vous auraient été faites personnellement.

Puisqu'il est question de cette affaire très délicate des griefs de l'homme d'affaires Jean Jolicoeur contre la Ville de Hawkesbury, il est à souhaiter que la nouvelle année qui arrive injectera suffisamment de sagesse dans l'âme de chacun pour que l'on puisse clore ce dossier une fois pour toute à la satisfaction de chacun et sans contrecoup fâcheux pour la collectivité ou pour ses citoyens pris individuellement.